

SÉNAT



SENATE

CANADA

# DÉBATS DU SÉNAT

---

1<sup>re</sup> SESSION

•

42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

•

VOLUME 150

•

NUMÉRO 289

---

## **LA LOI SUR LES OCÉANS LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES**

**PROJET DE LOI MODIFICATIF—MESSAGE DES  
COMMUNES—MOTION D'ADOPTION DE L'AMENDEMENT  
DES COMMUNES—AJOURNEMENT DU DÉBAT**

Discours de

l'honorable Patricia Bovey

Le mercredi 15 mai 2019

## LE SÉNAT

Le mercredi 15 mai 2019

[Traduction]

### LA LOI SUR LES OCÉANS LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

PROJET DE LOI MODIFICATIF—MESSAGE DES  
COMMUNES—MOTION D'ADOPTION DE L'AMENDEMENT  
DES COMMUNES—AJOURNEMENT DU DÉBAT

**L'honorable Patricia Bovey** : Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui au sujet du message que nous avons reçu de l'autre endroit relativement aux amendements du Sénat au projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les océans et la Loi fédérale sur les hydrocarbures.

Si je peux me le permettre, j'aimerais offrir mes meilleurs souhaits au ministre des Affaires intergouvernementales et du Nord et du Commerce intérieur pour un prompt et complet rétablissement. J'espère qu'il retrouvera la santé bientôt. Nous sommes de tout cœur avec lui.

Je tiens aussi à remercier le ministre actuel des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et les membres de son personnel pour tout leur soutien.

Comme vous le savez tous, selon moi, les deux amendements que nous avons envoyés à l'autre endroit étaient redondants, mais j'étais favorable au projet de loi modifié. Cela dit, en tant que marraine du projet de loi, je suis heureuse de voir que le gouvernement fait preuve d'ouverture à l'égard des sénateurs et qu'il a tenu compte des préoccupations concernant le projet de loi C-55 qui ont été soulevées dans cette enceinte. Le message qui est à l'étude aujourd'hui vise à accroître le niveau de transparence du processus de désignation d'une zone de protection marine provisoire proposé dans le projet de loi C-55.

Selon la proposition à l'étude, le ministre publiera un rapport contenant des renseignements sur la zone géographique, un résumé des consultations préalables et un résumé des renseignements dont le ministre a tenu compte pour prendre l'arrêté. Je crois, comme le sénateur Harder, que cela irait dans le même sens que l'amendement proposé par le sénateur McInnis, puisque le gouvernement serait tenu de mener les consultations que prévoit déjà la Loi sur les océans. Il serait tenu, en effet, de communiquer le résumé de ces consultations de même que la description de la zone géographique avant la prise de l'arrêté de protection provisoire.

Je tiens à répéter que j'ai des réticences au sujet de l'amendement proposé par le sénateur Patterson, qui n'a pas été accepté à la lumière de l'analyse juridique proposée par M. Bankes, professeur à l'Université de Calgary :

Comme l'amendement proposé ne s'appliquerait qu'à la création d'aires marines protégées par arrêté ministériel et non à la création d'aires marines protégées par décret et prise de règlement, il devrait être plus difficile de recourir au processus de l'arrêté ministériel que de prendre un règlement.

Dans le contexte actuel, nous ne pouvons pas nous permettre de ralentir les efforts qui visent à protéger les océans. Par ailleurs, je suis consciente des attentes des intéressés comme l'Association inuite du Qikiqtani, qui ont négocié nos ententes et attendent l'adoption du projet de loi C-55 pour faire avancer le processus en se fondant sur un arrêté de protection provisoire qui mènera à la détermination d'une aire protégée d'ici cinq ans.

Chers collègues, ce projet de loi vise à donner une option pour protéger provisoirement des zones marines jugées écosensibles. Le projet de loi C-55 permettrait au ministre de geler l'empreinte d'activités en cours après des consultations initiales. Ce gel serait en place pendant une période de cinq ans, pendant laquelle les consultations et les études scientifiques se poursuivraient. À la fin de la période de cinq ans, le ministre soit désignerait la zone comme zone de protection marine permanente, en se basant sur les résultats des consultations et des études, soit abrogerait l'arrêté provisoire.

Il a été démontré que, dans le régime actuel, le processus prend de 7 à 10 ans, ce qui est beaucoup trop long lorsqu'une zone écosensible est en jeu. De plus, aucune protection provisoire ne pourrait être donnée pour ces zones au cours du processus de désignation d'une zone de protection marine. Le projet de loi C-55 met en place un processus plus rapide et des mesures de protection provisoires tout en maintenant les consultations et les études scientifiques sur lesquelles se fonde la désignation des zones de protection marine.

Un rapport de 2012 du commissaire à l'environnement et au développement durable arrivait à la conclusion suivante :

Au cours des 20 années ayant suivi la ratification de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique par le Canada, 10 [aires marines protégées] fédérales ont été créées par Pêches et Océans Canada et par Parcs Canada, dans le cadre de leurs programmes relatifs aux [aires marines protégées]. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les organisations non gouvernementales, protègent collectivement à ce jour environ 1 p. 100 des océans et des Grands Lacs du Canada grâce aux [aires marines protégées]. Au rythme actuel, il faudra plusieurs décennies pour que le Canada établisse un réseau d'aires marines protégées entièrement fonctionnel et atteigne l'objectif de conservation de 10 p. 100 des zones marines, fixé en 2010 aux termes de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

En outre, le commissaire indique qu'il a fallu plus de 20 ans à Parcs Canada pour mettre en place la réserve de parc national, la réserve d'aire marine nationale de conservation et le site du patrimoine haïda Gwaii Haanas, et plus de 10 ans à Pêches et Océans Canada pour établir l'aire marine protégée de Tarium Niriyutait. Selon moi, c'est beaucoup trop long, étant donné la menace qui plane sur les océans à l'heure actuelle.

Incidemment, les Nations Unies ont publié la semaine dernière le rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui traite des changements qui se sont produits sur la planète au cours des cinq dernières décennies. Le rapport, auquel ont contribué quelque 450 experts de 50 pays, augure très mal de notre avenir si nous ne nous attaquons pas aux enjeux qui se posent maintenant.

Selon les auteurs :

La santé des écosystèmes dont nous dépendons, ainsi que toutes les autres espèces, se dégrade plus vite que jamais. Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier.

En ce qui concerne les océans, le rapport révèle notamment que le tiers des mammifères marins sont menacés, que 66 p. 100 des milieux marins ont été modifiés par l'activité humaine, que 33 p. 100 des

stocks de poisson d'eau salée ont été exploités à des niveaux non durables et que la pollution par les plastiques a été multipliée par 10 depuis 1992.

Sénateurs, nous devons agir plus rapidement tout en adoptant des solutions responsables et transparentes pour protéger les écosystèmes marins vulnérables. Le projet de loi à l'étude propose une solution au problème constaté il y a sept ans.

C'est pour cette raison que j'exhorte les sénateurs à approuver ce message afin que nous puissions nous mettre à l'œuvre pour protéger les océans, qui ont plus que jamais besoin de notre protection. Merci.

---